

derholen. Sie bezeichneten die Massnahmen im Interesse der Berggebiete, der Entwicklungsregionen als zwingend, und Sie haben selber den Nachholbedarf unterstrichen, der in diesen Gebieten zu registrieren ist. In der Tat ist die Förderung des Infrastrukturausbaus im Berggebiet aufgrund des IHG der wichtigste Pfeiler der Regionalpolitik des Bundes überhaupt. Sie ist eine der effizientesten und greifendsten Massnahmen, und sie trägt dazu bei, den grossen Nachholbedarf des Berggebietes an Infrastrukturanlagen zu verringern und damit eine der notwendigen Voraussetzungen zu schaffen, die dem Berggebiet den Anschluss an die moderne, technologische Entwicklung und die Anpassung an die europäischen Integrationsbestrebungen erleichtern werden.

Folgender Hinweis: Ich habe Ihre Bedenken nicht übersehen. So habe ich in diesem Vorstoss bewusst keinen Betrag genannt. Das gibt Ihnen auch die gewünschte Flexibilität. Es wird einfach ein neuer Einschuss von Mitteln verlangt. Sie haben also die Möglichkeit zu dosieren. Zudem ist schon vom Institut her eine phasenweise Alimentierung vorgesehen.

Sie haben sodann, Herr Bundesrat, die Kohärenz der Bundespolitik angesprochen. Ich möchte das auch tun und daran erinnern, dass wir noch im Jahre 1989 die 54 Entwicklungsregionen des Landes aufgefordert haben, ihre neuen Entwicklungsstrategien mittels von Konzepten der zweiten Generation zu entwickeln und zu verabschieden. Auf Aufforderung des Bundes hin taten sie das. Es wäre nun widersprüchlich, wenn man retrospektiv den Hahnen zudrehen und sagen würde, die Mittel dafür würden nunmehr nicht bereitgestellt.

In diesem Sinne ersuche ich Sie höflich, der Motion zuzustimmen.

**Lauber:** Nur ganz kurz: Ich möchte Ihnen ebenfalls empfehlen, der Motion zuzustimmen, und zwar aus folgenden Gründen:

Eine Umwandlung in ein Postulat, wie der Bundesrat mit guten Argumenten, aber vor allem aus finanzpolitischen Gründen vorschlägt, ist meiner Meinung nach verhängnisvoll und daher abzulehnen. Regionalpolitik für das Berggebiet im Sinne des IHG ist eine sehr langfristig angelegte Aufgabe, deren Finanzierung auch langfristig gesichert werden muss, denn es dauert, bis dieser Investitionshilfefonds, ein Fonds de roulement, richtig und voll zum Tragen kommt. Der Gesetzgeber hat seinerzeit gerade deswegen die Fonds-Lösung gewählt, damit die Investitionshilfe nicht durch kurzfristige finanzielle Ueberlegungen gefährdet wird. Die bisher erreichte Stärkung und Verbesserung der Strukturen im Berggebiet ist erfreulich und hat in diesen Kreisen ein grosses Vertrauen in die Bemühungen des Bundes zugunsten der benachteiligten Regionen geschaffen. Noch bleibt aber viel zu tun, und dafür sind dringend weitere Fonds-Mittel erforderlich. Die Motion ist diesbezüglich offen formuliert.

Als Mitglied der beratenden Kommission des Bundes für regionale Wirtschaftsförderung kann ich Ihnen versichern, dass der gewaltige Nachholbedarf an Infrastrukturinvestitionen sehr sorgfältig abgeklärt worden ist. Die Umwandlung in ein Postulat würde doch nicht viel anderes als ein Auf-die-lange-Bank-Schieben bedeuten, was gleichbedeutend ist mit einer sehr drastischen Einschränkung der Investitionshilfeszusicherungen, wodurch dieses wesentlichste regionalpolitische Instrument sehr geschwächt würde.

Ich möchte auch daran erinnern, dass es sich nicht um Subventionen handelt, sondern um rückzahlbare Darlehen. Ich darf noch darauf hinweisen, dass die Rückzahlungsmoral sehr gut ist. Bei bisher gewährten Darlehen in Höhe von 1 Milliarde Franken beträgt der Verlust weniger als 1 Promille. Dies spricht für das gute Funktionieren des Fonds.

Bei allem Verständnis für die Argumente, die Herr Bundesrat Delamuraz dafür vorgebracht hat, dass er den Vorstoss in Postulatsform entgegennehmen möchte, lade ich Sie dennoch ein, der Motionsform zuzustimmen.

**Danioth:** Darf ich Ihnen als weiteres Argument für die Verstärkung unserer Position folgendes ausführen:

Ich unterstütze selbstverständlich die Motion voll und ganz.

Ein Grund, diesen Fonds zu verstärken, liegt darin, dass zur-

zeit die Aktion Koberio 3 läuft. «Koberio» ist eine Abkürzung für eine Aktion des Bundes bzw. des EMD zum Ausgleich von wirtschaftlichen Nachteilen für Militärpräsenz, vor allem in den Berggebieten. Ich war damals im Regierungsrat unseres Kantons, als Koberio 1 lief. Leider hat diese Aktion nicht sehr viel gebracht, weil in einigen Fällen die Probleme zu spät erkannt wurden.

In der heutigen Situation müssen gerade in den Berggebieten die Uebungsplätze, die Waffenplätze, die Schiessplätze für die Armee angeboten werden. Da dadurch notgedrungen gewisse Interessenkonflikte mit dem Tourismus entstehen, ist es durchaus sinnvoll, wenn Herr Bundesrat Villiger nun das Projekt Koberio 3 durchführt. Man trifft nun Abklärungen und hat – vor allem am Beispiel Oberwallis – bereits festgestellt, dass eine grosse Benachteiligung durch diese Militärpräsenz entsteht. In einer Zeit, da die Akzeptanz für die dringenden Bedürfnisse unserer Armee ja eher im Schwinden begriffen ist, scheint es mir richtig, diese Aktion durchzuziehen.

Herr Bundesrat Delamuraz, anstatt dass man das departementale Schachteldenken weiterzieht, indem jedes Departement selber etwas prüft, fände ich es sehr wertvoll, wenn man diese Ueberlegungen interdepartemental einbringen und gerade den Fonds IHG unter dem Blick der Koberio-Uebung stärken könnte, weil nämlich die Verstärkung, die Anpassung, der Infrastruktur in den Bergregionen etwas vom Wichtigsten ist und man dadurch die Lebensbedingungen der Bergbevölkerung nachhaltig verbessern kann. Ich meine also, die Konzentration der Mittel würde auch hier die Wirkung erhöhen. Ich bin Ihnen sehr dankbar, wenn Sie diese Motion in der verbindlichen Form überweisen.

*Abstimmung – Vote*

Für Ueberweisung der Motion

27 Stimmen  
(Einstimmigkeit)

90.368

### Interpellation Delalay Regional- und Strukturpolitik Politique régionale et sectorielle

*Wortlaut der Interpellation vom 8. Februar 1990*

Ein echter Wille des Bundes zur Förderung der benachteiligten Regionen ist kaum zu erkennen, und die Auswirkungen der Regionalpolitik des Bundes lassen sich nur schwer ausmachen.

Die Einkommensunterschiede in der Schweiz sind immer noch gleich gross, und die Ausgaben und die Anschaffungen des Bundes und seiner Regiebetriebe sind ungleich verteilt und stark konzentriert. Die für die Armee erbrachten Leistungen bringen keine angemessenen wirtschaftlichen Vorteile.

Gesetzliche Bestimmungen sind jedoch vorhanden: Bundesgesetz über Investitionshilfe für Berggebiete, Bundesgesetz über die Gewährung von Bürgschaften und Zinskostenbeiträgen in Berggebieten, Bundesbeschluss über Finanzierungsbeihilfen zugunsten wirtschaftlich bedrohter Regionen. Es gibt auch Instrumente wie den bundesrätlichen Ausschuss für Regionalpolitik, den Koordinationsausschuss der Bundesverwaltung für Regionalpolitik, die Zentralstelle für regionale Wirtschaftsförderung.

Wir bitten den Bundesrat um Antwort auf die folgenden Fragen:

1. Wann wird uns der Bericht über die Regionalpolitik vorgelegt, den die Weisungen über die regionalpolitische Koordination der Bundestätigkeit vorsehen und der schon vor mehr als einem Jahr hätte erscheinen sollen?

2. Das Projekt «Finanzpolitische Instrumente und regionale Inzidenz» (Firi) ist zehn Jahre alt; ist der Bundesrat bereit, die Ergebnisse durch eine ähnliche Vergleichsstudie zu prüfen?
3. Ist der Bundesrat bereit, sich die Mittel für eine effizientere Regionalpolitik und eine Sektoralpolitik zu geben, die vermehrte Solidarität mit den benachteiligten Gebieten gewährleistet?

*Texte de l'interpellation du 8 février 1990*

La réelle volonté de promotion des régions défavorisées et les effets de la politique régionale de la Confédération ne sont guère perceptibles.

Ainsi la disparité des revenus en Suisse est toujours aussi forte, la répartition des dépenses et des achats de la Confédération et de ses régions est inégale et fortement concentrée et les retombées économiques des prestations pour l'armée de sont pas équitables.

Pourtant les dispositions légales existent: loi sur l'aide en matière d'investissements, loi encourageant le cautionnement et le crédit, loi instituant une aide financière en faveur des régions dont l'économie est menacée.

De même sont en fonction les instruments comme la délégation du Conseil fédéral, la commission de coordination de l'administration en matière de politique régionale, la centrale pour le développement économique régional.

Le Conseil fédéral est invité à se prononcer sur les questions suivantes:

1. Quand aurons-nous connaissance du rapport dans le domaine de la politique régionale prévu par les directives en matière de coordination de la Confédération et dont le parution a aujourd'hui plus d'une année de retard?
2. Le projet «Instruments de politique financière et leur incidence régionale (FIRI)» a dix ans; le Conseil fédéral est-il disposé à en vérifier les résultats par une étude comparative du même genre?
3. Le Conseil fédéral est-il prêt à se donner les moyens d'une politique régionale plus efficace et d'une politique sectorielle plus solidaire des régions défavorisées?

*Mitunterzeichner – Cosignataires:* Cottier, Danioth, Dobler, Flückiger, Huber, Jelmini, Kùchler, Lauber, Masoni, Reichmuth, Roth, Simmen, Ziegler, Zumbühl (14)

**M. Delalay:** La décision que nous venons de prendre sur la motion Gadiant me permettra d'être assez rapide dans le développement de mon interpellation. Je voudrais simplement rappeler que la politique régionale s'est concrétisée depuis 1974 par toute une série de mesures. Par exemple, la Centrale pour le développement économique, la loi sur l'encouragement du crédit à l'hôtellerie, la loi sur l'encouragement au cautionnement dans les régions de montagne ont constitué des aides financières importantes en faveur de ces régions. Finalement, l'arrêté fédéral, instituant une aide financière en faveur des régions dont l'économie est menacée, a complété en 1979 cet arsenal de dispositions. Les années septante ont donc été celles durant lesquelles la politique régionale a été la plus active. Il en est résulté des avances de la Confédération pour 3, 5 milliards qui ont engendré des investissements pour un total de 6 milliards de francs. Il semble toutefois que ce bel élan initial ait perdu un peu de son dynamisme et que la politique régionale ait besoin d'un souffle nouveau dans sa conception elle-même et par les ressources dont elle dispose.

Le retard de plus d'une année dans la parution du rapport du Conseil fédéral au sujet de la politique régionale n'est, semble-t-il, qu'un indice du manque de moyens mis à la disposition des responsables de cette politique. D'où ma première question au Conseil fédéral: quand aurons-nous connaissance de ce rapport qui devrait présenter un bilan et des conclusions sur l'activité récente de l'Exécutif en la matière? J'attends avec intérêt la réponse de M. le chef du Département de l'économie publique sur ce point et je souhaite qu'elle soit rassurante, manifestant ainsi la volonté du Conseil fédéral en faveur de la promotion de la politique régionale.

Car il faut aussi rappeler que malgré l'intervention de la Confédération, les disparités régionales subsistent. Je n'en citerai

que trois. Tout d'abord, le produit national brut par habitant dans les cantons démontre que les disparités demeurent fortes puisque, entre le canton le mieux placé et celui le moins bien placé dans ce «hit parade» de la force économique que sont les cantons de Zoug et du Jura, l'écart du revenu va du simple au double. Si, au lieu des cantons, on considère dans une analyse un peu plus fine une centaine de régions en Suisse, la proportion des disparités est de 1 à 3,5.

Un autre indicateur fort instructif est l'évolution de la répartition géographique des emplois de la Confédération. Selon M. Simon Huber, chef de la Centrale pour le développement économique, ces emplois ont augmenté de 4,3 pour cent, entre 1985 et 1988, sur l'ensemble du territoire suisse. Cinq cantons en ont tiré un très large profit, alors que les emplois ont régressé de 1,4 pour cent, par exemple à Uri, et ont même légèrement faibli dans l'ensemble de la zone touchée par la loi sur les investissements dans les régions de montagne.

Troisième observation: la statistique des acquisitions de la Confédération, qui nous renseigne sur les flux financiers par canton. Même s'il convient de faire quelques réserves à ce sujet, il n'en reste pas moins que les écarts sont objectivement très importants. Ainsi, deux cantons à eux seuls reçoivent plus de la moitié des acquisitions de la Confédération, des PTT et des CFF, alors que 13 cantons sur 26, c'est-à-dire la moitié du reste de la Confédération, reçoivent ensemble le 5 pour cent de ces commandes. Lorsque l'on sait que la présence de l'armée dans les régions de montagne coûte deux fois et demi de plus qu'elle ne rapporte, il faut bien admettre que les achats de la Confédération sont bien mal répartis, cela indépendamment du degré d'industrialisation de nos régions en Suisse.

Enfin, dans les éléments de constat objectif, remarquons que si la Suisse maîtrise mieux ses disparités que d'autres régions d'Europe, la politique régionale directe ne représente que le 0,3 pour cent du budget de la Confédération. C'est une contribution bien modeste. L'action de la Confédération s'exerce d'abord et surtout au moyen des programmes sectoriels. Il est donc intéressant de rechercher aussi les effets de la politique sectorielle sur la politique régionale. Cela a été fait il y a une dizaine d'années par la récapitulation des flux provenant des activités financières de la Confédération, des CFF, des PTT et des assurances sociales. C'est ce que l'on a appelé le programme FIRI. Cette étude a permis à l'époque de constater un effet positif de redistribution des cantons financièrement forts vers les cantons économiquement faibles, avec des exceptions remarquables comme le Valais, les cantons d'Argovie, de Vaud et de Neuchâtel.

Ces considérations amènent ma deuxième question. Le Conseil fédéral n'estime-t-il pas opportun de refaire, à dix ans d'intervalle, cette étude qui permettrait d'examiner si des progrès ont été réalisés ou si c'est, au contraire, une régression que nous avons vécue sur le plan des effets de la politique sectorielle?

J'en arrive ainsi naturellement à la conclusion qui consiste à demander au Conseil fédéral s'il a véritablement l'intention de se montrer plus actif sur le plan de la politique régionale. En particulier, envisage-t-il de mettre en pratique les propositions de la Commission consultative pour le développement économique régional? Selon son rapport de 1987, les principales thèses consistent à promouvoir dans les cantons faiblement développés l'élévation du niveau de vie par une prise en considération accrue de la qualité de l'environnement et par des innovations en plus grand nombre. Elles tendent à renforcer les organismes régionaux, à assurer l'égalité des chances en matière de techniques et de tarifs des télécommunications, à maintenir l'engagement de la Confédération dans les transports publics régionaux, à renforcer la péréquation financière et l'indemnisation par la présence de l'armée, et à doter la Centrale pour le développement économique régional des ressources humaines et matérielles, propres à remplir sa tâche importante de promotion de la solidarité confédérale.

Je vous remercie d'ores et déjà de la réponse que vous donnerez à mon interpellation, et surtout de l'élan nouveau que vous accepterez sans doute de donner à la politique régionale et à l'effet de la politique sectorielle de la Confédération et des régions fédérales.

M. Delamuraz, conseiller fédéral: A de fréquentes reprises, je le rappelais tout à l'heure, le Conseil fédéral a exprimé sa volonté de favoriser un meilleur équilibre entre les régions économiquement fortes et les régions économiquement faibles. Il ne s'agit pas seulement de régions de plaine d'une part et de régions de montagne d'autre part. Le Conseil fédéral a notamment réaffirmé cette volonté dans son rapport sur le programme de la législature 1987/91. En page 75 de l'édition française, le Conseil fédéral a situé ce programme de politique intérieure parmi les priorités qui doivent marquer la présente session. Il n'entend pas déteiler et il pense qu'actuellement nous sommes aux trois-quarts du parcours de cette législature et que des efforts sans cesse renouvelés doivent être faits.

Naturellement, les effets de la politique régionale de la Confédération ne se font sentir qu'au bout d'un certain temps. Mais un fait mérite d'être et déjà d'être relevé. La population de plusieurs régions de montagne a connu récemment une légère progression. Au cours de la période 1981/1987, le taux d'augmentation de la population des régions de montagne, telles que ces régions sont définies dans la loi fédérale sur l'aide en matière d'investissement en montagne a été, pour la première fois, supérieur à la moyenne suisse. Il est vrai – je donne ici raison à M. Delalay – que les taux d'augmentation de l'emploi et des revenus se situent encore, pour l'ensemble des régions de montagne, au-dessous de la moyenne suisse, mais avec des différences importantes d'une région à l'autre.

Il faudra donc à l'avenir non seulement poursuivre nos efforts dans le domaine de la politique régionale, mais encore les accentuer afin de promouvoir de manière durable le développement de ces régions défavorisées au départ par toute une série de facteurs naturels et économiques. Je ne reprends pas l'arsenal des moyens que j'ai cités très partiellement tout à l'heure en réponse à M. Gadiot et que M. l'interpellateur vient d'évoquer en parlant non seulement des politiques directes de la Confédération mais aussi de celles indirectes en faveur de la région, telles que peuvent et doivent les pratiquer les régies fédérales et l'armée.

Pour en revenir aux trois questions que vous m'avez posées, je dirais que le rapport sur la coordination de la politique régionale et la situation du développement régional a été soumis au Conseil fédéral pour qu'il en prenne acte en date du 11 avril dernier. Ce rapport sera publié dans le courant des semaines à venir. Il a été élaboré en 1988 et 1989. Ensuite, il a été longuement discuté avec les services de la Confédération représentés au sein de la Commission fédérale de coordination pour l'aide aux investissements. En effet, ici j'ai deux remarques à formuler: il fallait que ce rapport ne se borne pas à des statistiques prises au jour le jour, mais il fallait qu'il comporte, au contraire, une interprétation de ce que l'on a pu tirer comme enseignement de la pratique de cette politique en 1988 et 1989. C'était une première exigence de temps qui a été quelque peu sous-estimée. Ensuite, il fallait considérer toute chose d'un point de vue central, donner à la critique de l'exercice la dimension de la coordination entre les départements fédéraux, les régies fédérales etc., ce que M. Daniot tout à l'heure dans son intervention a réclamé à juste titre et ce que vous-même souhaitez, Monsieur l'interpellateur.

Tout cela a exigé un certain temps. La prise de position de la Délégation du Conseil fédéral pour la politique régionale a également été marquée d'une analyse non plus technocratique, mais politique – c'est bien de cela qu'il s'agit – nous n'avons pas pu la formuler en un trait de plume, cela a exigé des rencontres entre mes deux collègues et moi-même, de sorte que cela a entraîné un peu de retard. N'y voyez surtout pas, Monsieur Delalay, la preuve d'une certaine nonchalance de la part du Conseil fédéral en cette matière, parce qu'il aurait d'autres chats à fouetter et qu'il ne s'occuperait plus avec le même souffle de la politique régionale et du développement régional en Suisse. C'est tout le contraire qui est vrai. Cette volonté du gouvernement est intacte et elle est plus justifiée que jamais dans les transformations structurelles que nous connaissons autour de nous et qui ont un certain nombre d'effets sur nous-mêmes, fussions-nous ou non membre à part entière du futur Espace économique européen.

Le point 2 de votre interpellation pose la question d'une nou-

velle étude sur les dépenses de l'administration générale de la Confédération. Je peux vous dire que cette nouvelle étude est en cours. Elle se fonde essentiellement sur le compte d'Etat 1989 dont vous avez discuté tout à l'heure. Les résultats qui pourront dans une large mesure être comparés aux données si intéressantes de l'année 1978 auxquelles vous vous êtes référés, devraient être disponibles à l'automne de cette année si le programme a pu être suivi.

Dès lors, nous aurons le moyen d'effectuer l'analyse de la situation à dix ans d'intervalle. Pour l'examen des flux et des reflux ainsi que des variations enregistrées à ce titre, ce sera un thermomètre et aussi un baromètre extrêmement précieux nous permettant de préciser et d'affiner notre jugement.

Ce travail est actuellement confié à un groupe qui a été constitué en vue d'améliorer la présentation des comptes de la Confédération, de leur donner davantage de transparence et d'explications et de connaître notamment les flux financiers entre la Confédération et ses 26 cantons. Aussitôt que des données améliorées susceptibles d'être traitées par ordinateur – par conséquent permettant une interprétation large et rapide – seront disponibles, les dépenses et les recettes de la Confédération seront publiées annuellement, voire à des intervalles plus courts, canton par canton, de sorte que l'on sera en possession d'un instrument que je qualifierai de moins occasionnel que celui avec lequel nous avons travaillé jusqu'à maintenant. La connaissance de ce tableau de bord nous permettra de vérifier plus rapidement et mieux si nous avons agi correctement ou s'il est nécessaire de corriger quelque chose. La troisième question posée par M. Delalay me conduit à lui dire que, du point de vue financier, à la suite d'une décision du Conseil fédéral du 26 septembre 1984, un dépôt pour le fonds d'aide en matière d'investissements d'un montant de 300 millions de francs pour la période 1986-1994 a été accordé. Deux motions ont été déposées demandant de nouvelles augmentations de ce fonds à partir de 1992. Vous me paraissez avoir fait un sort triomphal à celle du Conseil des Etats. Il me reste, non pas les yeux pour pleurer, mais la tête et les mains pour travailler activement au projet que vous m'avez confié. La motion équivalente de M. Steinegger sera traitée devant le Conseil national dans une session ultérieure.

De toute façon, pression du Parlement ou non, le Conseil fédéral est bien décidé à poursuivre son opération. La seule question qui se pose ne touche pas du tout à l'engagement des politiques décrites dans ses rapports antérieurs, ni à la manière dont il recherche une solution adéquate au problème de la croissance différenciée des régions moins favorisées, mais elle se rapporte uniquement aux finances.

Pour la réussite de ce programme, je souhaite qu'elle puisse se fonder sur des moyens financiers suffisants, non pléthoriques – nous ne les aurons jamais et nous n'en avons pas besoin – mais réajustés. J'espère que le cadre financier de la Confédération nous permette, sans sacrifices sur d'autres thèmes prioritaires, d'accomplir cette politique.

Comment va-t-elle évoluer? Sans doute la connaissance du rapport qui sera rendu public cet été et des données financières qui seront publiées vraisemblablement l'automne ou l'hiver prochain nous permettra-t-elle d'avoir une vue plus précise de la situation et, le cas échéant, de nuancer ou de corriger la politique que nous suivons. Mais, sans attendre ce délai, le Conseil fédéral a jugé nécessaire de réexaminer de surcroît la politique régionale de la Confédération aussi à la lumière de la perspective d'un marché intérieur européen, qu'il s'agisse d'un marché strictement communautaire additionné de quelques accords avec l'AELE du style du Suivi de Luxembourg ou d'un ensemble communautaire flanqué d'un Espace économique européen pour lequel nous allons négocier.

Un groupe d'experts comprenant les responsables du développement économique régional, des arts et métiers, de l'économie et de la statistique est d'ores et déjà à l'oeuvre pour qu'il ne soit pas surpris lorsqu'il sera – comme vous – en possession de toutes les données complémentaires que nous avons amassées et qu'il puisse, le cas échéant, formuler d'une manière rapide, aussi à la lumière de la croissance européenne, ce qui peut être ou doit être nuancé dans la conduite de la politique régionale.

Je termine en vous confirmant, tout particulièrement à l'intention de l'interpellateur, la volonté claire et nette du Conseil fédéral de considérer cette politique intérieure régionale comme un des éléments prioritaires de son action. Il souhaite comme vous pouvoir disposer des moyens financiers qui lui permettent d'aller jusqu'au but et, étant en possession de renseignements plus récents et plus sûrs, avoir la possibilité de réagir plus rapidement que par le passé à des ajustements nécessaires qui auraient été révélés par ces nouveaux moyens.

Voilà la réponse que je puis faire à M. Delalay, tout en le remerciant d'avoir déposé cette interpellation.

**M. Delalay:** S'agissant du fond de la politique régionale, nous jugerons de l'arbre à ses fruits. Quant à la publication des rapports et des statistiques, je remercie M. le conseiller fédéral de sa réponse. J'en suis tout à fait satisfait.

*Schluss der Sitzung um 13.00 Uhr*  
*La séance est levée à 13 h 00*

## **Interpellation Delalay Regional- und Strukturpolitik**

### **Interpellation Delalay Politique régionale et sectorielle**

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1990
Année	
Anno	
Band	III
Volume	
Volume	
Session	Sommersession
Session	Session d'été
Sessione	Sessione estiva
Rat	Ständerat
Conseil	Conseil des Etats
Consiglio	Consiglio degli Stati
Sitzung	06
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	90.368
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	12.06.1990 - 08:00
Date	
Data	
Seite	381-384
Page	
Pagina	
Ref. No	20 018 896

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.